Département de l'YONNE

COMMUNE de CHEROY

pièce
3.1/R

PLU

Plan Local d'Urbanisme

REVISION SIMPLIFIEE N°1
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Documents graphiques - Zonage
Plan général de la Commune

Révision générale approuvée le :	11/06/2012
Révision simplifiée approuvée le :	24/09/2015
Modification simplifiée N°1 approuvée le :	24/09/2015
Modification simplifiée N°2 approuvée le :	24/09/2015

DOCUMENT APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal, approuvant la RÉVISION SIMPLIFIÉE N°1, en date du :

24 septembre 2015

Le Maire : Madame Brigitte BERTEIGNE

ESPACES • Atelier d'Urbanisme • R. CALLEDE Urbaniste
144 rue des Déportés et de la Résistance 89 100 SENS - 03 86 83 83 86 - espaces.rc@orange.fr

Edition
Septembre, 2015

Numéro	bénéficiaire	Superficie m 2	Destination	Référence
1	Commune	1 100 m2	Elargissement et dégagement emprise voirie route des "Bedets"- Créé par REVISION SIMPLIFIEE 2015	Zone 1AUa
2	Commune	2 220 m2	Aménagement à 8 m de plateforme de la rue Emile Guillaume pour la desserte des terrains à bâtir.	Zone UC Ouest du bourg
3	Commune	2 600 m2	Aménagement à 10 m de plateforme d'un chemin destiné à desservir et à relier au CD 81 des terrains à bâtir.	Est du bourg
4	Commune	520 m2	Aménagement à 8 m de plateforme du chemin communal n° 6 avec implantation d'alignement destiné à desservir des terrains à bâtir et à relier les quartiers au Nord du CD 103.	Zone 1AU bourg
5	Commune	1 450 m2	Aménagement à 8 m de plateforme d'un chemin de liaison entre le CD 81 et le CD 103 (la partie basse du CR n°1 a été réalisée).	Bourg de Chéroy
6	Commune	1 840 m2	Création à 12 m de plateforme du chemin communal n° 6 afin de desservir des zones d'extension.	Nord-Est du bourg
9	Commune	650 m2	Création à 10 m de plateforme d'une voie destinée à relier la zone Sud-Est à bâtir au CD 103 et au reste du bourg.	Zone Sud du bourg vers Coulée du Moulin
11	Commune	1 460 m2	Création d'un chemin piétonnier	Zone UC Ouest du bourg
12	Commune	1 950 m2	Création d'un chemin piétonnier entre la partie Nord et le centre du bourg, reprenant le trajet de la canalisation d'assainissement.	Zones UC et N au Nord du bourg
14	Commune	1 700 m2	Emprise nécessaire au passage d'un ouvrage d'assainissement des eaux pluviales.	Limite Nord du bourg.
15	Commune	**17 800 m2**	Emprise nécessaire à un ouvrage de régulation et d'assainissement des eaux pluviales.	Entre la rue Emile Guillaume et le Lunain
16	Commune	**450 m2**	Aménagement d'une aire de stationnement	Section E 526, 527 et 341 en partie

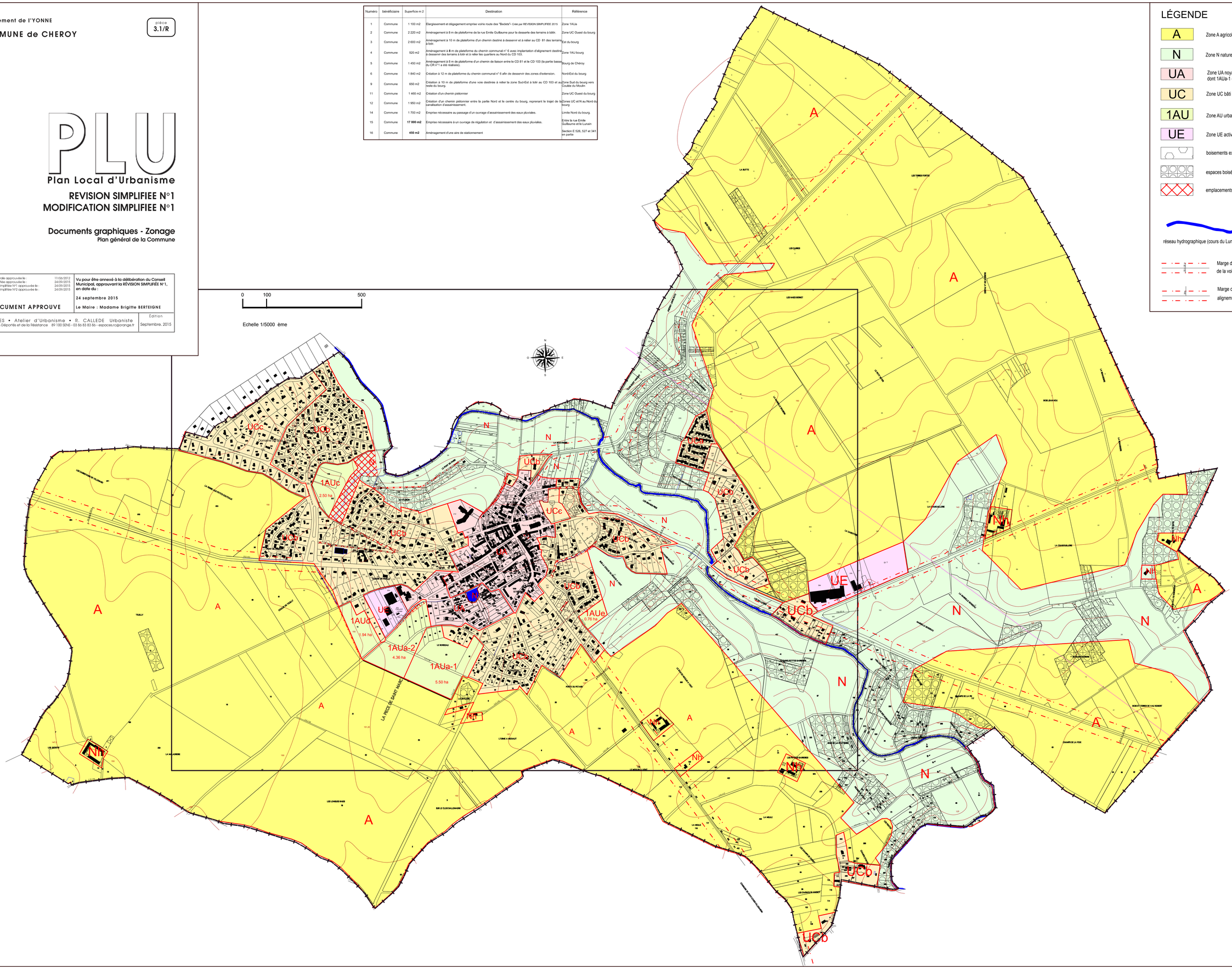

LÉGENDE

- A — Zone A agricole
- N — Zone N naturelle
- UA — Zone UA noyau villageois dont 1AUa-1 et 2, 1AUc, 1AUd et 1AUe
- UC — Zone UC bâti périphérique contemporain
- 1AU — Zone AU urbanisation future
- UE — Zone UE activités économiques
- boisements existants
- espaces boisés classés
- emplacements réservés
- réseau hydrographique (cours du Lunain)
- Marge de recul sur l'axe de la voie
- Marge de recul sur alignement